

209C1095
FR0000120503-FS0479

5 août 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BOUYGUES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2009, la société Capital Group International, Inc. (1) (11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, CA 90025-3384, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et clients (2), a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 août 2009, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 17 170 860 actions BOUYGUES représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,76% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BOUYGUES sur le marché.

(1) Capital Group International, Inc., contrôlée par The Capital Group Companies, Inc., forme un « sous-groupe » de cette dernière ; il en est ainsi de Capital Research and Management Company. Capital Group International, Inc. effectue ses déclarations de franchissement de seuils conformément aux dispositions des articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général (non assimilation des actions détenues par Capital Group International, Inc. avec celles détenues par Capital Research and Management Company).

(2) En qualité d'« investment adviser ».

(3) Sur la base d'un capital composé de 344 089 397 actions représentant 457 128 321 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.